

FICHE DE RENSEIGNEMENT MOUVEMENT INTERACADEMIQUE 2016 DES P.E.G.C. à retourner à la DPE4

Académie d'origine :

Académie demandée :

Section

.....

<p>NOM D'USAGE :</p> <p>Prénoms :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Nom et Prénom du conjoint :</p> <p>Grade, discipline ou profession du conjoint :</p> <p>Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/2016 :</p> <p>Adresse personnelle :</p> <p>Etablissement d'exercice :</p>	<p>NOM PATRONYMIQUE :</p> <p>Situation de famille :</p> <p>Lieu d'exercice du conjoint :</p> <p>Date d'installation :</p> <p>Tél. :</p> <p>Courriel :@.....</p>
--	---

CLASSEMENT	DECOMPTE	TOTAL
Situation familiale ou civile: - rapprochement de conjoints : - enfants à charge : - années de séparation :	150,2 points 100 points 50 pour un an, 275 pour 2 ans ou 400 points à partir de 3 ans	
Mutation simultanée	80 points	
Résidence de l'enfant	120 points	
Ancienneté de service (échelon) P.E.G.C. classe normale P.E.G.C. hors classe P.E.G.C. classe exceptionnelle	7 points par échelon 7 points par échelon + 49 points 7 points par échelon + 77 points	
Ancienneté dans le poste	10 points par année 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste	
Vœu préfèrentiel	20 points par année à partir de la 2 ^{ème} année de formulation de ce vœu.	
Affectation en REP+ , REP ou en établissement relevant de la politique de la ville	REP+ ou politique de la ville : 320 points à partir de 5 ans REP : 160pts à partir de 5 ans	
Bonification en cas d'affectation dans un établissement précédemment APV	Cf annexe 2 de la présente circulaire	

Joindre les pièces justificatives requises pour chaque situation

L'attribution des bonifications liées à la situation familiale est subordonnée à la production des pièces justificatives suivantes :

- Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
 - Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité ou extrait d'acte de naissance
- De plus, pour les PACS établis entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2015 une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune signée par les deux partenaires ;
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale.
- En cas de chômage, il convient de fournir une attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle, compatible avec l'inscription Pôle emploi.
Ces deux éléments servent à déterminer la résidence professionnelle du conjoint ;
 - Pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée ;
- Pour le rapprochement de la résidence de l'enfant,
 - Photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant certifiés conformes,
 - Pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant ;
 - Pour les personnes exerçant seules l'autorité parentale, toutes pièces attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant.
 - Certificat de grossesse et reconnaissance anticipée par les deux parents antérieurs au 01/01/2016.

Faites-vous une demande de dossier au titre du handicap ?

oui non

Date :	Signature du postulant :
--------	--------------------------

Cadre réservé à l'académie d'origine Observations éventuelles du recteur	Date :
---	--------